

Paris, le 18 mars 2024

COMMUNIQUE

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
REALISEES DU 11 AU 15 MARS 2024**

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale pour opérer sur ses actions et conformément à la réglementation relative aux rachats d'actions, Rexel déclare ci-après les achats d'actions propres réalisés du 11 au 15 mars 2024 :

Nom de l'émetteur	Code identifiant de l'émetteur	Jour de la transaction	Code identifiant de l'instrument financier	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Marché (MIC Code)
REXEL	969500N6AVPA51648T62	11/03/2024	FR0010451203	51 690	23,349084	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	12/03/2024	FR0010451203	6 418	23,788542	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	13/03/2024	FR0010451203	1 000	24,410000	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	14/03/2024	FR0010451203	500	24,670000	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	15/03/2024	FR0010451203	300	24,870000	XPAR
			TOTAL	59 908	23,432513	

Le reporting détaillé est disponible :

- sur le site internet de Rexel www.rexel.com dans l'espace Investisseurs / Information réglementée / Programmes de rachat d'actions
- ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.rexel.com/fr/finance/information-reglementee/programmes-rachats-actions/declarations-hebdomadaires-rachats-actions/>